



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRAL

UNEP/OzL.Pro/ExCom/81/44
21 mai 2018

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-unième réunion
Montréal, 18 – 22 juin 2018

PROPOSITION DE PROJET : MALAWI

Le présent document comporte les observations et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, quatrième tranche)

PNUE et ONUDI

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET - PROJETS PLURIANNUELS

Malawi

I) TITRE DU PROJET	AGENCE	DATE D'APPROBATION	MESURE DE RÉGLEMENTATION
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUE (agence principale), ONUDI	62 ^e réunion	35 % d'ici 2020

II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe I)	Année : 2017	7,08 (tonnes PAO)
--	--------------	-------------------

III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)								Année : 2017	
Produits chimiques	Aérosol	Mousse	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-22					7,08				7,08

IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence 2009 – 2010 :	10,80	Point de départ des réductions globales durables :	10,80
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	3,78	Restante :	7,02

V) PLAN D'ACTIVITÉS		2018	2019	2020	Total
PNUE	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,43		0,38	0,81
	Financement (\$ US)	45 200		39 550	84 750

VI) DONNÉES DU PROJET			2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal			s.o.	s.o.	s.o.	10,80	10,8	9,72	9,72	9,72	9,72	9,72	7,02	s.o.
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)			s.o.	s.o.	s.o.	10,80	10,8	9,72	9,72	9,72	9,72	9,72	7,02	s.o.
Financement convenu (\$ US)	PNUE	Coûts de projet	60 000	0	0	55 000	0	0	40 000	0	40 000	0	35 000	230 000
		Coûts d'appui	7 800	0	0	7 150	0	0	5 200	0	5 200	0	4 550	29 900
	ONUDI	Coûts de projet	60 000	0	0	0	0	0	60 000	0	0	0	0	120 000
		Coûts d'appui	5 400	0	0	0	0	0	5 400	0	0	0	0	10 800
Financement approuvé par ExCom (\$ US)	Coûts de projet		120 000	0	0	55 000	0	0	100 000	0	0	0	0	275 000
	Coûts d'appui		13 200	0	0	7 150	0	0	10 600	0	0	0	0	30 950
Fonds totaux demandés pour approbation à la présente réunion (\$ US)	Coûts de projet		0	0	0	0	0	0	0	0	40 000	0	0	40 000
	Coûts d'appui		0	0	0	0	0	0	0	0	5 200	0	0	5 200

Recommandation du Secrétariat :	Approbation globale
---------------------------------	---------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement du Malawi, le PNUE, à titre d'agence principale d'exécution, a présenté une demande de financement pour la quatrième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), pour un montant de 40 000 \$ US, plus des coûts d'appui d'agence de 5 200 \$ US pour le PNUE seulement.¹ La présentation comprend un rapport périodique sur la mise en oeuvre de la troisième tranche et le plan de mise en oeuvre de 2018-2020.

Rapport sur la consommation de HCFC

2. Le gouvernement du Malawi a déclaré une consommation de 7,08 tonnes PAO de HCFC en 2017, ce qui est environ 34 pour cent inférieur à la valeur de référence des HCFC pour assurer la conformité. La consommation de HCFC de 2013-2017 est montrée au tableau 1.

Tableau 1. Consommation de HCFC au Malawi (données 2013-2017 Article 7)

HCFC-22	2013	2014	2015	2016	2017	Valeur de référence
Tonnes métriques	185,00	170,00	162,00	149,64	128,80	196,36
Tonnes PAO	10,18	9,35	8,91	8,23	7,08	10,80

3. Le pays utilise des HCFC surtout pour l'entretien de l'équipement de réfrigération et de climatisation ; la consommation a diminué en raison de la mise en oeuvre d'un système d'autorisation et de contingentement et de l'adoption de produits de remplacement sans HCFC, principalement le HFC-134a, les mélanges de HFC, et des quantités limitées d'ammoniac et de CO₂ pour les applications de réfrigération et de climatisation.

Rapport de mise en oeuvre du programme de pays

4. Le gouvernement du Malawi a déclaré, dans le rapport de mise en oeuvre de son programme de pays de 2017, des données de consommation qui sont conformes aux données déclarées dans le cadre de l'Article 7 du Protocole de Montréal.

Rapport périodique sur la mise en oeuvre de la troisième tranche du PGEH

Cadre juridique

5. Le système d'autorisation et de contingentement a été établi pour toutes les SAO, y compris les HCFC. Actuellement, les règlements en matière de SAO contiennent des dispositions pour l'enregistrement de toutes les parties utilisant des SAO, y compris les importateurs de SAO et de produits de remplacement et les techniciens en réfrigération. Le gouvernement prévoit interdire d'ici 2020 l'importation, la vente et l'installation d'équipements avec HCFC, et l'importation de HCFC à compter de 2022. Le gouvernement est à revoir les règlements visant l'incorporation de mesures de réglementation de l'élimination des HFC, lesquelles devraient être adoptées d'ici juin 2019. Le gouvernement a adopté des lignes directrices relatives à l'évaluation de l'impact sur l'environnement, qui vise entre autres le suivi des installations de réfrigération et de climatisation, et conseille aux utilisateurs d'adopter des technologies respectueuses de l'environnement dans le secteur de la réfrigération et la climatisation.

¹ Selon la lettre du 21 février 2018 du Services des affaires environnementales du Malawi adressée au PNUE.

Secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération

6. Les activités suivantes ont été mises en oeuvre :

- (a) Cent agents d'application de la loi ont été formés dans quatre ateliers sur la mise en oeuvre des règlements en matière de SAO, les procédures d'identification des SAO et la réglementation des importations; sept identificateurs portatifs ont été distribués aux points d'entrée; deux membres du conseil de district ont été formés sur les activités d'élimination des HCFC, afin d'accroître la sensibilisation de la communauté locale; les douanes ont présenté des recommandations sur l'utilisation appropriée des codes douaniers et la manutention appropriée des SAO saisis et indésirables qui ont été pris en considération par l'Unité nationale d'ozone (UNO) lors de discussions avec les importateurs et les agents de dédouanement;
- (b) Soixante-quinze techniciens ont été formés dans trois ateliers sur les bonnes pratiques d'entretien et les produits de remplacement des HCFC qu'on est à éliminer dans divers équipements, ainsi que sur les effets appropriés de la maintenance et de l'entretien sur leurs activités éconergétiques; trois réunions ont eu lieu avec l'Association de réfrigération du Malawi sur le rôle des techniciens visant les activités d'élimination et l'exécution des meilleures pratiques d'entretien. En collaboration avec l'Association, l'UNO a préparé un document portant sur les codes de bonnes pratiques portant sur les frigorigènes inflammables ; et
- (c) Une série d'outils et d'équipements pour les techniciens en réfrigération (par exemple, machines de récupération, identificateurs de frigorigènes, cylindres de stockage des frigorigènes, appareils de pesage) ont été achetés, et ils seront distribués aux trois Centres d'excellence.

Unité de mise en oeuvre et de suivi de projet (Groupe de gestion des projets)

7. L'Unité nationale d'ozone a engagé un consultant pour aider au suivi de la mise en oeuvre de toutes les activités des PGEH et à la collecte des données.

Niveau de décaissement des fonds

8. En avril 2018, des 275 000 \$ US approuvés jusqu'à maintenant, 264 995 \$ US avaient été décaissés, soit 149 995 \$ US pour le PNUE et 115 000 \$ US pour l'ONUDI (Tableau 2). Le solde de 10 005 \$ US sera décaissé en 2018.

Tableau 2. Rapport financier de la phase I du PGEH du Malawi (\$ US)

Agence	Première tranche		Deuxième tranche		Troisième tranche		Total approuvé	
	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé
PNUE	60 000	60 000	55 000	55 000	40 000	34 995	155 000	149 995
ONUDI	60 000	60 000	0	0	60 000	55 000	120 000	115 000
Total	120 000	120 000	55 000	55 000	100 000	89 995	275 000	264 995
Taux de décaissement (%)	100,0		100,0		90,0		96,4	

Plan de mise en oeuvre de la quatrième tranche du PGEH

9. Les activités suivantes seront mises en oeuvre entre juillet 2018 et décembre 2020 :
- (a) Quatre ateliers destinés à 100 agents des douanes et responsables de l'application des lois de la réglementation et l'identification des HCFC et des équipements avec HCFC (20 000 \$ US);
 - (b) Trois ateliers de formation pour 60 participants sur les bonnes pratiques d'entretien de l'équipement de réfrigération, y compris la manipulation sécuritaire des frigorigènes avec hydrocarbures (HC) (15 000 \$ US); et
 - (c) Suivi et évaluation de la mise en oeuvre du PGEH (5 000 \$ US).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT**OBSERVATIONS**Rapport périodique sur la mise en oeuvre de la troisième tranche du PGEH*Cadre juridique*

10. Le gouvernement du Malawi a déjà émis des contingents d'importation de HCFC pour 2018, fixés à 5,5 tonnes PAO, ce qui est inférieur aux objectifs du Protocole de Montréal. Le PNUE a aussi expliqué que le gouvernement mettrait en oeuvre d'ici 2020 une interdiction d'importer, de vendre et d'installer des équipements avec HCFC.

11. Dans le cadre des recommandations contenues dans le rapport de vérification présenté à la 77^e réunion, l'Unité nationale d'ozone (UNO) remet des permis d'importation aux points d'entrée des douanes pour la contre-vérification du permis présenté par l'importateur pour le suivi des importations de HCFC. L'Administration des douanes est incitée à présenter à l'UNO pour ses dossiers un rapport trimestriel sur l'importation des HCFC. L'UNO a aussi effectué des inspections conjointes avec l'Administration des douanes afin d'assurer le suivi de la conformité des importateurs aux règlements en matière de SAO. L'UNO a aussi fourni des identificateurs aux points d'entrée des douanes, et procédé à la formation d'agents des douanes afin de renforcer le suivi des importations de HCFC.

Secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération

12. Le PNUE a expliqué qu'en raison de la priorité établie par le gouvernement, et la formation soutenue des techniciens, le financement dans le cadre de l'élément ONUDI a été utilisé pour le renforcement des trois centres d'excellence régionaux de formation par la fourniture d'équipements aux centres et aux techniciens. Et donc, le projet pilote pour le remplacement des climatiseurs avec HCFC existants par de nouveaux climatiseurs avec HC prévu pour la troisième tranche n'a pas été mis en oeuvre. Ce projet serait conçu à nouveau et mis en oeuvre de façon appropriée à la phase II.

13. En ce qui a trait à la reconversion des équipements avec HCFC-22 à des frigorigènes inflammables, le PNUE a indiqué que le gouvernement est tout à fait au courant des décisions du Comité exécutif à ce sujet². Il a fait savoir que les techniciens en réfrigération avaient été informés qu'il ne fallait pas reconverter les équipements existants avec des frigorigènes inflammables. Par la diffusion des

² Décisions 72/17 et 73/34.

données, la formation et l'adoption de codes de pratiques, on prévient la reconversion des équipements conçus pour des frigorigènes ininflammables avec des produits de remplacement inflammables. L'Association de réfrigération et de climatisation fournit aussi des codes de conduite aux techniciens sur la manipulation sécuritaire des frigorigènes inflammables.

14. Le gouvernement favorise aussi des activités de sensibilisation afin de s'assurer que les consommateurs sont bien informés sur les technologies de remplacement du HCFC-22. La grande partie des nouveaux climatiseurs importés utilisent le frigorigène R-410A, tandis que les chambres froides et d'autres applications utilisent le R-404A, le R-407C, le HFC-134a et le R-600a comme frigorigènes.

15. En ce qui a trait à la durabilité des activités mises en oeuvre dans le cadre du PGEH, le PNUE a indiqué que les exigences du Protocole de Montréal font partie du plan de formation des techniciens en réfrigération du Malawi; l'Association de réfrigération et de climatisation participe pleinement à la formation des techniciens, y compris ceux qui ont acquis des compétences en cours d'apprentissage; et il fait la promotion active de l'adoption sécuritaire de nouvelles technologies. L'UNO collabore étroitement avec les centres d'excellence qui ont déjà reçu des équipements pour continuer la mise en oeuvre de la formation de techniciens en bonnes pratiques et l'adoption sécuritaire des nouvelles technologies.

Conclusion

16. Le Secrétariat a pris note que le système d'autorisation et de contingentement des importations du pays est opérationnel et que les problèmes décelés lors du rapport de vérification précédent ont été résolus. Les activités prévues pour le PGEH avancent de façon satisfaisante ; le pays a mis en priorité l'utilisation du financement pour fournir des équipements aux centres de formation, ce qui rehaussera leur capacité de formation des techniciens. L'Association de réfrigération et de climatisation participe à la formation de techniciens, qui comprend des cours de recyclage des techniciens qui ont acquis des compétences en cours d'apprentissage et l'adoption de nouvelles technologies. Le gouvernement prend aussi des mesures pour inclure des règlements visant la réduction progressive des HFC au cours des deux prochaines années. Quatre-vingt-dix pour cent du financement approuvé pour la troisième tranche ont été décaissés. Les activités planifiées dans le cadre de la quatrième tranche viendront encore renforcer le secteur de l'entretien et assurer la durabilité à long terme des activités.

RECOMMANDATION

17. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif prenne note du rapport périodique sur la mise en oeuvre de la troisième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) du Malawi, et recommande aussi l'approbation globale de la quatrième tranche de la phase I du PGEH du Malawi, ainsi que le plan correspondant de mise en oeuvre de la tranche pour la période 2018-2020, au niveau de financement indiqué au tableau ci-dessous, en étant entendu que si le gouvernement du Malawi décidait de procéder à des reconversions d'équipements de réfrigération et de climatisation initialement conçus pour des substances ininflammables pour passer à l'utilisation de frigorigènes inflammables ou toxiques, et aux activités d'entretien s'y rapportant, il le ferait en assumant toutes les responsabilités et les risques afférents, et seulement en conformité avec les normes et protocoles pertinents :

	Titre du projet	Financement du projet (\$ US)	Coûts d'appui (\$ US)	Agence d'exécution
a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, quatrième tranche)	40 000	5 200	PNUE